

Les logiciels qui libèrent votre association

■ PHILIPPE VILLETTE

Les logiciels libres et les associations prônent les mêmes valeurs d'échange, de partage, de collaboration... Un guide de l'April « Libre Association » propose des solutions pour mieux travailler ensemble.

Fruit d'une collaboration entre la Fondation du Crédit Coopératif et l'April, association qui œuvre pour la démocratisation et la diffusion du logiciel libre et des standards ouverts, le guide *Libre association* propose des solutions logicielles dont le code informatique de programmation est en accès libre (*open source* en anglais), sans droit d'auteur, fiables et la plupart du temps gratuites.

Compatibilité

Au-delà de l'aspect financier (achat de licences), non négligeable lorsqu'on a des budgets serrés, les logiciels libres facilitent le partage et la progression de la connaissance et rendent impossible la copie illégale (puisqu'elle est autorisée...). Sur un plan pratique ces logiciels respectent les standards et facilitent l'interopérabilité, c'est-à-dire la compatibilité entre les différents logiciels, ce qui n'est pas toujours le cas des marques commerciales surtout lorsqu'elles réalisent des ententes pour imposer leur logiciel au détriment d'un autre.

Inventaire

Pour chaque solution décrite dans le guide, la difficulté d'installation ou d'apprentissage est évaluée. Dans cet inventaire figurent les logiciels les plus connus et reconnus tels que la suite bureautique « Libre office », le navigateur phare Mozilla Firefox, le logiciel de retouche photos GIMP, Thunderbird (messagerie électronique), Apache (serveur internet), VLC (lecteur vidéo universel) ou des éditeurs multimédias pour la création de sites Internet. D'autres outils, moins connus, peuvent rendre également de grands services tels Pidgin (messagerie instantanée), Inkscape (dessin vectoriel), Scribus (publication assistée par ordinateur)...

Associatif

Plus de la moitié de l'ouvrage est consacrée à la description des produits susceptibles d'intéresser directement votre association. C'est le cas des solutions informatiques libres proposées pour la comptabilité, la gestion des adhérents, la gestion électronique collaborative de documents (outils collaboratifs dits 2.0), la gestion de projets ou le partage de



calendrier. Chacune de ces propositions est accompagnée d'un lien vers une adresse internet afin d'en savoir plus et de pouvoir télécharger le logiciel abordé.

Système d'exploitation

Si vous décidez d'aller plus loin, vous pourrez même changer le système d'exploitation de votre système informatique (Windows, Mac...). Mais attention, cette décision doit être mûrement réfléchie ! En effet, il se peut que le fabricant refuse de garantir le matériel informatique que vous lui avez acheté si le système d'exploitation a été modifié. Il peut donc être préférable d'attendre la fin de la garantie. Vous pouvez aussi avoir des difficultés à récupérer certaines données. Malgré la richesse des conseils du guide, c'est donc une solution réservée à ceux qui maîtrisent déjà bien l'informatique. ■

Télécharger le guide ou commander sa version papier :
<http://guide.libreassociation.info>

LES 4 LIBERTÉS

Le logiciel libre, souvent assimilé à tort à la gratuité, repose selon son initiateur Richard Stallman, sur quatre principes fondamentaux (définition de la Free Software Foundation) :

- liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages ;
- liberté d'étudier le fonctionnement du programme et de l'adapter aux besoins ;
- liberté de distribuer des copies du programme ;
- liberté d'améliorer le programme et d'en diffuser les améliorations.

En tant qu'association, vous ne disposez peut-être pas de compétences pour adapter et améliorer le programme. Mais l'usage et la distribution vous concernent directement.